Image not found or type unknown

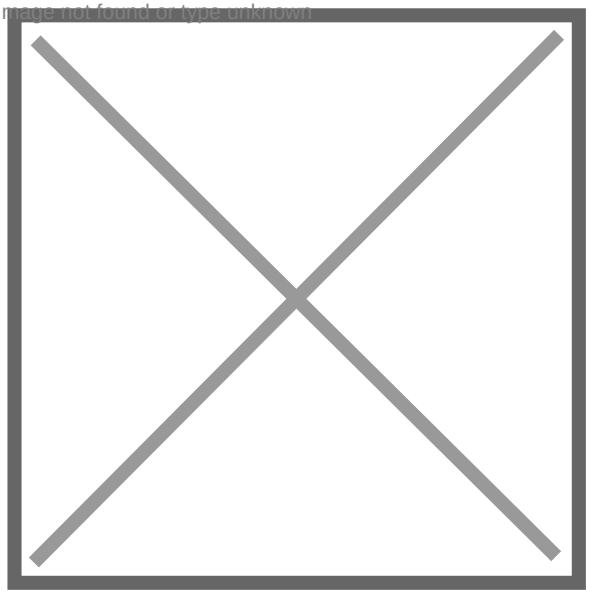

Est il possible de sortir d'une ASL lors d'une division de parcelle

Par **Christelec49**, le **13/09/2023** à **14:51**

Bonjour,

Je suis en train d'acheter un terrain faisant l'objet d'une division de parcelle. La parcelle d'origine fait partie d'un lotissement géré par une ASL. Dans ledit lotissement, la voirie, certains espaces verts et le portail sont communs aux 23 lots ainsi qu'une partie de lac.

Mon terrain aura une entrée indépendante du lotissement, directement sur la voirie communale et je n'ai donc pas usage de la voirie, ni des communs, j'ai uniquement accès au lac sur lequel donne l'arrière de mon terrain.

Lors du compromis de vente on m'a remis les statuts de l'ASL. A ce jour, la cotisation est de 150 € par an, et ensuite viennent les frais divers d'entretien et/ou réparations des espaces communs. L'un des projets en cours est la réalisation d'enrobé sur les trottoirs qui sont actuellement en sablon. Ce projet est relativement coûteux puisqu'un devis de 45 000 € a été établi. Le vote définitif de ce projet se fera fin octobre début novembre. Ne bénéficiant pas de l'accès à la voirie du lotissement, est il possible que je demande, soit de sortir de l'ASL, soit de ne payer qu'au prorata de l'utilisation ?

Vous remerciant de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés